

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du - 4 FEV. 2020

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric SALLET, attaché d'administration principal, chef de service des ressources humaines et du dialogue social, conservatoire national supérieur de musique et de danse, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Fabienne BOULECHLOUCHE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire de carrière et de paie, au ministère de la culture, secrétariat général, service des ressources humaines,

- Monsieur Jean-Claude LALUMIERE, attaché d'administration, chargé de coordination éditoriale et aux relations internationales, direction du développement, Etablissement public du Musée d'Orsay et de l'Orangerie,

- Madame Laetitia MAGUY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de programmation budgétaire, Conservation Régionale des Monuments Historiques, direction régionale des affaires culturelles de Centre - Val de Loire.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Claude LALUMIERE, attaché d'administration, chargé de coordination éditoriale et aux relations internationales, direction du développement, Etablissement public du Musée d'Orsay et de l'Orangerie.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 FEV. 2020

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
Cheffe du service des ressources humaines,



C. GARDETTE